



AVIS DE MARCHE POUR DES MARCHES PASSES DANS LE DOMAINE DE LA DEFENSE OU
DE LA SECURITE

Marché N° M26H00008.00

loc 1 SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSE(S) ET POINT(S) DE CONTACT

*Nom officiel : MARINE/DCSSF/SSF PF

Code d'identification national :
(s'il est connu)

*Complément du nom de Service de soutien de la flotte en Polynésie française
l'organisme et adresse Postale : Bureau des marchés – BP 9880

Ville : PIRAE-CMP

*Code Postal : 98716

Pays : Polynésie française

Point de contact :

Téléphone : 00 689 40 46 54 84

Télécopie : 00 689 40 46 54 64

À l'attention de : Marine/DCSSF/SSF PF, à l'attention de Mme la directrice du service de soutien de la
flotte en Polynésie française

E-mail : ssf-polynesie.ach.fct@intradef.gouv.fr

Adresse(s) Internet (le cas échéant)

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (U.R.L.) :

Adresse du profil d'acheteur

Accès électronique à l'information :

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique :

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

☒ auprès du ou des points de contacts susmentionnés ☐ Autre (compléter l'annexe AI)

Adresse à laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus :

☒ auprès du ou des points de contacts susmentionnés ☐ Autre (compléter l'annexe AII)

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

☒ auprès du ou des points de contacts susmentionnés ☐ Autre (compléter l'annexe AIII)

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

☒ Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.3) ACTIVITE PRINCIPALE

☒ Défense

I.4) ATTRIBUTION DE MARCHE POUR LE COMPTE D'AUTRES ADJUDICATEURS / ENTITES
ADJUDICATRICES

Le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs / entités adjudicatrices :

☐ oui

☒ non

* Sous quel(s) département(s) votre annonce doit-elle être mise en ligne : 98715

Bloc 2 SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

Travaux d'entretien de surface par décapage et application de peinture sur les navires de la Marine Nationale.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation.

☐ Travaux	☐ Fournitures	☒ Services
☐ Exécution ☐ Conception et exécution ☐ Exécution, par quelque moyen que ce soit, de travaux répondant aux exigences spécifiées par le pouvoir adjudicateur	☐ Achat ☐ Crédit bail ☐ Location ☐ Location vente ☐ Plusieurs de ces formes	Catégories de services : n° 1

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services :

Adresse : [ZRN Fare Ute](#)

Code postal : [98716](#)

Ville : [Pirae](#)

Code NUTS : [FRZ](#)

II.1.3) Information sur l'accord-cadre

☒ L'avis concerne la mise en place d'un accord cadre

II.1.4) Information sur l'accord-cadre (le cas échéant)

☐ Accord-cadre avec plusieurs opérateurs ☒ Accord-cadre avec un seul opérateur

Nombre :

ou

le cas échéant, nombre maximal de participants à l'accord-cadre envisagé :

Durée de l'accord-cadre :

Durée en année(s) ou en mois : [36 mois](#)

Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse la durée maximale de sept ans :

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre (le cas échéant, en chiffres uniquement) : [152 950 000 HT XPF](#)

Valeur estimée hors TVA : monnaie : francs XPF

ou

Fourchette entre et monnaie : Francs XPF

Fréquence et valeur des marchés subséquents à attribuer (si elles sont connues) :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions :

[Le présent avis concerne un accord-cadre à bons de commande.](#)

[Le présent marché a pour objet « Travaux d'entretien de surface par décapage et application de peinture sur les navires de la Marine Nationale et de passage ».](#)

[Ce marché s'inscrit dans le cadre de des travaux de maintien en condition opérationnelle des bâtiments de la Marine nationale.](#)

[Il s'inscrit dans une procédure avec négociation avec publicité préalable conformément aux dispositions des article L2324-3, R2324-3 et R2361-8 à R2361-12 du code de la commande publique.](#)

[AAC PLACE](#) : [Marché N°M26H00008.00](#)

* Mots descripteurs :

196-Maintenance

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

	Descripteur principal	Descripteur supplémentaire (le cas échéant)
Objet principal	50600000	
Objet(s) supplémentaire(s)		

II.1.7) Information sur la sous-traitance (le cas échéant)

☒ Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre toute partie du marché qu'il envisage de sous-traiter à des tiers et tout sous-traitant proposé ainsi que l'objet des contrats de sous-traitance pour lesquels ces derniers ont été proposés (le cas échéant).

☒ Le soumissionnaire doit indiquer tout changement survenu en ce qui concerne les sous-traitants au cours de l'exécution du contrat (le cas échéant).

☐ Le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice peuvent obliger le soumissionnaire retenu à passer tous les contrats de sous-traitance ou certains d'entre eux conformément à la procédure énoncée au titre III de la directive 2009/81/CE.

☐ Le soumissionnaire retenu a l'obligation de sous-contracter la partie suivante du marché conformément à la procédure énoncée à l'article L 2393-3 du code de la commande publique : pourcentage minimal %, pourcentage maximal % de la valeur du marché. (Le pourcentage maximal ne peut dépasser 30% de la valeur du marché, de mettre en concurrence les opérateurs économiques afin de les choisir comme sous-traitants)

☐ Le soumissionnaire retenu a l'obligation de préciser quelle partie du marché il compte sous-traiter au-delà du pourcentage imposé et d'indiquer quels sous-traitants il a déjà identifiés (le cas échéant.)

II.1.8) Lots (pour le détail par lot, utiliser l'annexe B autant de fois qu'il y a de lots)

Division en lots : ☐ oui ☒ non

(si oui) il est possible de soumettre des offres pour :

☐ un seul lot ☐ un ou plusieurs lots ☐ tous les lots

II.1.9) Variantes

Des variantes seront prises en considération : ☐ oui ☒ non

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale (y compris tous les lots, toutes les reconductions et toutes les options, le cas échéant)

Le présent avis concerne un dépôt de candidatures.

L'accord cadre précisera les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées à réalisées dans le cadre :

- d'une part à bons de commande suivant des prix préétablis conformément aux dispositions de l'article R2362-8 du code de la commande publique.

- d'une part à commande sur devis, à partir d'éléments de détermination des prix.

(le cas échéant, en chiffres uniquement) valeur hors TVA Monnaie : XPF

ou

Fourchette : entre et Monnaie : FRANCS XPF

II.2.2) informations sur les options (le cas échéant)

Options ☐ oui ☒ non

(Si oui), description de ces options :

(S'il est connu) calendrier prévisionnel de l'exercice de ces options :

En mois : ou en jours : (à compter de la date d'attribution du marché)

II.2.3) Reconduction (le cas échéant)

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction ☐ oui ☒ non

Nombre de reconduction éventuelles (le cas échéant) ou fourchette entre et

(S'il est connu) dans le cas de marchés de fournitures ou de services susceptibles d'être reconduits, calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs :

En mois : ou en jours : (à compter de la date d'attribution du marché)

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX (si elle est connue)

Durée en mois : 36 mois ou en jours : (à compter de la date d'attribution du marché)

ou

A compter (jj/mm/aaaa)

Jusqu'au (jj/mm/aaaa)

Bloc 3 SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés (le cas échéant)

Conformément aux articles L2391-7 et R2391-21 à 2391-24 du code de la commande publique, le marché peut prévoir une retenue de garantie.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent.

Les règlements s'effectuent par virement avec délai de paiement à 30 jours maximum en application de l'article R 2392-10 du CCP.

Le financement est assuré exclusivement par les ressources budgétaires de l'Etat.

La monnaie de compte est le francs XPF.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché (le cas échéant)

Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques.

En application de l'article R2342-12 du code de la commande publique, un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public.

De plus, le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter une offre en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Pour l'exécution de l'accord-cadre, le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

☒ La constitution d'un groupement et la modification d'un groupement sont acceptées entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales si tous les membres du groupement ont été autorisés à présenter une offre ou à y participer et le groupement nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

☐ La constitution d'un groupement et la modification d'un groupement sont acceptées entre la remise des candidatures et le terme de la négociation si tous les membres du groupement ont été autorisés à présenter une offre ou à y participer et le groupement nouvellement constitué doit respecter les exigences relatives aux capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

III.1.4) Autres conditions particulières auxquelles est soumise l'exécution du marché, notamment eu égard à la sûreté de la fourniture des prestations et à la sécurité de l'information (le cas échéant) :

III.1.5) habilitation de sécurité (le cas échéant)

Les candidats qui ne sont pas encore titulaires d'une habilitation peuvent en obtenir une jusqu'au :

/ / (jj/mm/aaaa)

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre

Les documents demandés peuvent être regroupés dans les formulaires téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/entreprises> dans la rubrique "formulaires".

Critères relatifs à la situation personnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

☒ Le candidat (ou le groupement) devra produire le formulaire DC1 dans son intégralité, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou une lettre de candidature avec informations équivalentes et une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2341-1 à L2341-3 du code de la commande publique

☒ Le candidat devra produire un formulaire DC 2, accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat> ou document équivalent

☒ Document relatif au pouvoir des personnes habilitées à engager la société.

☒ Si le candidat est en redressement judiciaire, produire la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou procédure étrangère équivalente conformément à l'article R 2143-9 (R2343-9) du code de la commande publique.

☒ Production d'un extrait K ou K bis ou extrait D1 datant de moins de trois mois

☒ Tous renseignements ou documents justifiant de la nationalité du candidat conformément à l'article R 2343-3.3° du code de la commande publique

☒ Une attestation fiscale et un certificat social délivré par l'URSSAF, justifiant de la régularité fiscale et sociale

☐ Indication des lots sur lesquels le candidat postule (en cas de marché alloti). A défaut, la candidature sera considérée pour l'ensemble des lots.

Pour les candidats établis dans l'union européenne (se rapporter à la rubrique renseignements complémentaires)

Les candidatures n'ayant pas été écartées sont examinées au regard des conditions fixées par l'article R2342-4 à R2342-6 du code de la commande publique

Critères relatifs à la situation personnelle de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur rejet) y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

☒ Tout sous-traitant au sens de la loi n°75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance doit être soumis à l'acceptation de l'acheteur. Pour cela le candidat transmet le formulaire DC 4 dans sa dernière version accessible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> ou une déclaration mentionnant les informations prévues à l'article R 2393-25 du code de la commande publique et une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner conformément à l'article R 2393-25.6° du code de la commande publique Les sous-traitants pourront être rejetés par l'acheteur dans les conditions décrites à l'article R 2393-21 du code de la commande publique.

☐ Déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner conformément à l'article R2393-25 du décret n°2018-1075 du 03/12/2018.

III.2.2) Capacité économique et financière

Critères relatifs à la situation économique et financière d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion)

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

☒ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat

Critères relatifs à la situation économique et financière de sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur rejet) (le cas échéant)

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

☐ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le

et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ☒ Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents. ☐ Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les références demandées par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.	chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigés (<i>le cas échéant</i>)	Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigés (<i>le cas échéant</i>)

III.2.3) Capacité technique et professionnelle

Critère relatifs à la capacité technique et / ou professionnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion) Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :	Critère relatifs à la capacité technique et / ou professionnelle des sous-traitants (susceptibles d'entraîner leur exclusion) Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :
☒ Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années dans le même domaine de l'objet du projet de marché, indiquant le montant, la date et le destinataire (public ou privé). Il peut être demandé que les livraisons et les prestations de service les plus importantes soient prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. ☒ Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. ☒ Pour les marchés de services ou de fournitures comportant également des travaux de pose et d'installation ou des prestations de services, l'indication des titres d'études professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché. ☐ L'indication des techniciens ou des organismes techniques responsables du contrôle de la qualité. ☐ Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public. ☐ Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise. ☐ L'indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du marché public. ☒ L'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public. ☐ Des échantillons, descriptions ou photographies des fournitures. ☒ Des certificats établis par des instituts ou services officiels chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques, ou toutes autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité.	☐ Présentation d'une liste des travaux exécutés et/ou des principales livraisons réalisées et/ou des principaux services effectués au cours des cinq dernières années, indiquant notamment la nature du projet, le montant, la date et le destinataire (public ou privé). Les livraisons et les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du sous-traitant.

☒ Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres de l'UE tels que : - <u>Les qualifications et habilitations requises pour le travail en espaces confinés et en hauteur ;</u> - <u>Les qualifications et habilitations requises pour le travail sur peintures contenant des CMR ;</u> - <u>Les qualifications et habilitations requises pour la conduite de nacelles élévatrices ;</u> - L'ACQPA. ☐ Une description des règles internes en matière de propriété intellectuelle. ☐ Une description des sources d'approvisionnement dont le candidat dispose pour exécuter le marché public, pour faire face à d'éventuelles augmentations des besoins par suite d'une crise ou pour assurer la maintenance, la modernisation ou les adaptations des fournitures faisant l'objet du marché public, avec une indication de leur implantation géographique lorsqu'elle se trouve hors du territoire européen. ☐ Les éléments mentionnés à la section VI.3 du présent avis relatif à l'habilitation du candidat à connaître des informations protégées ou classifiées dans l'intérêt de la sécurité nationale et justifiant de sa capacité à traiter, stocker et transmettre ces informations. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les références demandées par l'acheteur, il est autorisé à prouver ses capacités techniques ou professionnelles par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié..	Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigés ☐ Les sous-traitants n'ayant pas démontré par tout moyen leurs compétences dans chacun des domaines d'activité définis au point II.2.1 de l'AAC relatifs aux prestations sous-traitées seront rejetés.
Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigés ☐ Les candidats n'ayant pas démontré par tout moyen leurs compétences dans chacun des domaines d'activités définis au point II.2.1 de l'AAC liés à l'objet du marché définis ci-dessus seront éliminés.	Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigés ☐ Les sous-traitants n'ayant pas démontré par tout moyen leurs compétences dans chacun des domaines d'activité définis au point II.2.1 de l'AAC relatifs aux prestations sous-traitées seront rejetés.
III.2.4) Information sur les marchés réservés (le cas échéant) <u>III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES</u> III.3.1) Information relative à la profession La prestation est réservée à une profession particulière ☐ oui ☒ non (si oui) références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : III.3.2) Membres du personnel responsables de l'exécution du service Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation ☒ oui ☐ non	

Bloc 4 SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure

- ☐ Restreinte
☐ Restreinte accélérée
☒ Négociée
☐ Négociée accélérée
☐ Dialogue compétitif

Justification du choix de la procédure accélérée :

Justification du choix de la procédure accélérée :

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer

(procédures restreinte et négociée, dialogue compétitif)

Nombre d'opérateurs envisagé :

Ou

Nombre minimal envisagé : et, le cas échéant, nombre maximal :

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats:

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue

(procédures négociées, dialogue compétitif).

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier ☐ oui ☐ non

IV. 2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution (cocher la ou les case(s) concernée(s))

☐ prix le plus bas

Ou

☒ offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants

☒ des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

☐ des critères énoncés ci-dessous par ordre de priorité décroissante lorsque la pondération n'est pas possible pour des raisons démontrables.

Critères	Pondération	Critères	Pondération
1. Prix global	70%	6.	
2. Valeur technique	20%	7.	
3. Délais	10%	8.	

☐ des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif

IV.2.2 Une enchère électronique sera effectuée :

Une enchère électronique sera effectuée ☐ oui ☒ non

(si oui, le cas échéant) renseignements complémentaires sur l'enchère électronique

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice (le cas échéant)

M24H00005.00

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché ☐ oui ☒ non

(si oui)

☐ Avis de pré-information ☐ Avis sur un profil acheteur

Numéro de l'avis au JOUE : /S - du jj/mm/aaaa

☐ Autres publications antérieures (le cas échéant)

Numéro d'avis au JOUE : /S - du jj/mm/aaaa

Numéro d'avis au JOUE : /S - du jj/mm/aaaa

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif (dans le cas d'un dialogue compétitif)

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents

Date / / (jj/mm/aaaa) Heure :

Documents payants : ☐ oui ☐ non

(si oui, en chiffres uniquement) Prix :

Monnaie : euros – France

IV.3.4) Date limite des demandes de participation

Date 26/08/2026 Heure 10h00 (heure Polynésie française)

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés (si elle est connue)

(dans le cas d'une procédure restreinte ou négociée et d'un dialogue compétitif)

Date / / (jj/mm/aaaa)

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

☒ français

Bloc 5 SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) Renouvellement (le cas échéant) :

Il s'agit d'un marché renouvelable ☐ oui ☒ non

(si oui) calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne ☐ oui ☒ non

(si oui), référence du ou des projet(s) et/ou programme(s) :

VI.3) Informations complémentaires : (le cas échéant)

1°) un extrait du registre pertinent ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de leur pays d'origine ou de leur établissement, attestant de que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionné aux articles L2341-1, L2341-4 à L2341-5, du code de la commande publique ;

2°) un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner mentionnée au L2341-2 du code de la commande publique

3°) un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion mentionné au L2341-3 du code de la commande publique. Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs et moyens de preuve sus mentionnés, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment, dans les pays où un tel serment n'est pas prévu, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays d'origine ou d'établissement du candidat.

En outre, les candidats doivent transmettre :

4°) un document mentionnant leur numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du code général des impôts ou, si le candidat n'est pas tenu d'avoir un tel numéro, un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France ;

5°) un document attestant de la régularité de leur situation sociale au regard du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant qu'ils sont à jour de leurs déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale ;

6°) Lorsque leur immatriculation à un registre professionnel est obligatoire dans le pays d'établissement ou de domiciliation, l'un

des documents suivants :

- a) un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription ;
- b) un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel ;
- c) s'ils sont en cours d'inscription, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

Sous-traitance

Les sous-traitants seront soumis à l'acceptation de la personne publique et pourront être rejetés en vertu des dispositions de l'article R 2393-21 et R2393-22 du code de la commande publique. Le sous-traitant sera rejeté s'il fait l'objet de l'une des interdictions de soumissionner énumérées aux articles L 2341-1 à L 2341-5 du code de la commande publique ou s'il ne présente pas les capacités telles que celles exigées des candidats au marché public principal et qui sont objectivement rendues nécessaires par l'objet du sous-traité et la nature des prestations à réaliser. Ces capacités peuvent s'apprécier notamment au regard de la sécurité des informations, de la sécurité des approvisionnements, de l'aptitude à exécuter le marché public, etc.

Modalités de transmission des candidatures

Le pouvoir adjudicateur impose la signature des documents au stade des offres.

Le principe retenu est la transmission des candidatures et des offres par voie électronique sur la **plateforme PLACE**. L'administration impose le mode de transmission électronique pour l'ensemble de la consultation sauf besoin justifié.

Pour chaque étape de la procédure, les candidats et soumissionnaires appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils transmettent à l'acheteur (Article R 2332-11 du code de la commande publique).

Tout pli reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis.

Langue

Conformément à l'article R 2343-19 du code de la commande publique, les documents remis à l'appui des candidatures dans une autre langue que la langue française doivent être accompagnés d'une traduction en français conforme à l'original. En cas de contradiction entre les deux documents, la version en langue française fait seule foi.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel : Tribunal administratif de Polynésie française

Adresse postale : BP 4522

Code postal 98713 Papeete

Pays : TAHITI

Téléphone : 00 689 40 50 90 25

Télécopie : 00 689 40 45 17 24

Courrier électronique (courriel) :

Adresse internet (U.R.L.) : http(s)://

Organe chargé des procédures de médiation (le cas échéant)

Nom officiel :

Adresse postale :

Code postal

Pays :

Téléphone :

Courrier électronique (courriel) :

Adresse internet (U.R.L.) : http(s)://

VI.4.2) Introduction des recours (veuillez remplir la rubrique VI. 4.2 OU au besoin, la rubrique VI. 4.3)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du greffe du tribunal administratif de Papeete (tél : 00 689 40 50 90 25 - fax : 00 689 40 45 17 24

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours

Nom officiel : Greffe du Tribunal administratif de Papeete

Adresse postale : BP 4522

Code postal : 98713 Papeete

Pays : TAHITI

Téléphone : 00 689 40 50 90 25

Télécopie : 00 689 40 45 17 24

Courrier électronique (courriel) :

Adresse internet (U.R.L.) : http(s)://

Bloc 6 ANNEXE A : ADRESSES SUPPLÉMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT

I) ADRESSES ET POINTS DE CONTACT AUPRÈS DESQUELS DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUS

Nom officiel : MARINE/DCSSF/SSF PF

Code d'identification national (s'il est connu)

Adresse postale : SSF PF
BP 9880

Code postal : 98716

Localité/Ville : PIRAE

Pays : TAHITI

Point(s) de contact : ssf-polynesie.ach.fct@intradef.gouv.fr

À l'attention de :

Téléphone : 00 689 40 46 54 84 - Télécopie : 00 689 40 46 54 64

Adresse internet (U.R.L.) : http(s)://

II) ADRESSES ET POINTS DE CONTACT AUPRÈS DESQUELS LE CAHIER DES CHARGES ET LES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUS

Point(s) de contact susmentionné(s)

III) ADRESSES ET POINTS DE CONTACT AUXQUELS LES OFFRES/DEMANDES DE PARTICIPATION DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES

Nom officiel : MARINE/DCSSF/SSF PF

Code d'identification national (s'il est connu)

Adresse postale : SSF PF
BP 9880

Code postal : 98716

Localité/Ville : PIRAE

Pays : TAHITI

Point(s) de contact :

À l'attention de :

Téléphone : 00 689 40 46 54 54- Télécopie : 00 689 40 46 54 84

Courrier électronique (courriel) : ssf-polynesie.ach.fct@intradef.gouv.fr

Adresse internet (U.R.L.) : http(s)://

IV) ADRESSE(S) DE L'AUTRE POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE POUR LE COMPTE DUQUEL LE POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITÉ ADJUDICATRICE AGIT

Nom officiel

Code d'identification national (*s'il est connu*)

Adresse postale

Ville

Code postal

Pays

DOCUMENT DE TRAVAIL USAGE UNIQUEMENT INTERNE

Bloc 7 ANNEXE B – INFORMATIONS SUR LES LOTS

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice

Lot n° :

Intitulé :

1) DESCRIPTION SUCCINCTE :

2) CLASSIFICATION C P V (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS)

	Descripteur principal	Descripteur supplémentaire (le cas échéant)
Objet principal	. . . -	. . . -
Objet(s) supplémentaire(s)	. . . -	. . . -

3) QUANTITÉ OU ÉTENDUE

(Toutes les quantités sont données à titre indicatif et prévisionnel, elles peuvent faire l'objet d'évolutions.)

Si elle est connue, en chiffre uniquement) Valeur estimée des : travaux hors TVA : Coût estimé hors TVA (en chiffres uniquement):

Monnaie:

ou Fourchette: entre

et

Monnaie:

4) DURÉE DU MARCHÉ OU DATES DE DEBUT/D'ACHÈVEMENT (le cas échéant)

(le cas échéant)

Durée en mois:  ou en jours: (à compter de la date d'attribution du marché)

ou

Début / / (jj/mm/aaaa)

Fin 00 / / (jj/mm/aaaa)

5) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS

(Utiliser la présente annexe autant de fois qu'il y a de lots)

Bloc 8 ANNEXE C3 – Défense et sécurité**Catégories de services visées à la section II : Objet du marché**

Catégorie n°[1]	Désignation
1	Services d'entretien et de réparation
2	Services liés à l'aide militaire fournie au pays étrangers
3	Services de défense, service de défense militaire et services de défense civile
4	Service d'enquête et de sécurité
5	Services de transports terrestres
6	Services de transports aériens : transports de voyageurs et de marchandises, à l'exclusion des transports de courrier
7	Transports de courrier par transport terrestre et par air
8	Services de transport ferroviaires
9	Services de transport par eau
10	Services annexes et auxiliaires des transports
11	Services de télécommunications
12	Services financiers : services d'assurances
13	Services informatiques et services connexes
14	Services de recherche et de développement [2] et tests d'évaluation
15	Services comptables, d'audit et de tenue de livres
16	Services de conseil en gestion [3] et services connexes
17	Services d'architecture ; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie ; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère ; services connexes de consultations scientifiques et techniques ; services d'essai et d'analyses techniques
18	Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés
19	Services de voirie et d'enlèvement des ordures : services d'assainissement et services analogues
20	Services de simulation et de formation dans les domaines de la défense et de la sécurité
Catégorie n°[4]	Désignation
21	Services d'hôtellerie et de restauration
22	Services annexes et auxiliaires des transports
23	Services juridiques
24	Services de placement et de fournitures de personnel [5]
25	Services sociaux et sanitaires
26	Autres services

1 Catégories de services au sens de l'annexe I de la directive 2009/81/CE

2 A l'exclusion des services de recherche et de développement visés à l'article 13, point j), de la directive 2009/81/CE.

3 A l'exclusion des services d'arbitrage et de conciliation

4 Catégories de service au sens de l'annexe II de la directive 2009/81/CE

5 A l'exclusion des contrats d'emploi